

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 30 septembre 2021

Présents :

Monsieur Philippe LEJEUNE, **Bourgmestre**

Monsieur Jean-Philippe GOFFIN, Monsieur Joachim VANDER JEUGT, Madame Véronique PREAUX, **Échevins**

Madame Muriel CUCHE, Monsieur Emmanuel WIARD, Madame Annie REMANT, Monsieur Hugues PREVOT,

Monsieur Christian PREAUX, Monsieur Hubert POIRET, Monsieur Philippe DEWOLF, Monsieur Gauthier

BROOTCORNE, **Conseillers**

Madame Lucette DEJARDIN, Madame Estelle LOOSVELD, **Directrices Générales f.f.**

Excusés :

Monsieur Frédéric MANIAS, Madame Lucie PILATE, Mademoiselle Alicia BRUNEBARBE, **Conseillers**

La séance débute à 19h04

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Communal des Enfants et prestation de serment

1. Installation du Conseil Communal des Enfants et prestation de serment

Après l'accueil du public par le Bourgmestre, Monsieur Goffin rappelle que depuis plusieurs années, un Conseil Communal des Enfants existe au sein de notre commune. Après une leçon visant à expliquer sommairement le fonctionnement des différents niveaux politiques de notre pays, et l'utilité d'un CEE, des élections ont été organisées au sein des écoles de l'entité et le Conseil des enfants est installé en séance du Conseil communal.

L'échevin souligne que lors des conseils précédents, de beaux projets ont été réalisés comme le placement de poubelles publiques, l'achat de ruches qui viendront compléter le rucher des apiculteurs Merbiens, le placement d'hôtels à insectes, d'un banc public, de panneaux de sensibilisation au respect des limites de vitesse, ...

Il rappelle que depuis le début de la création du Conseil des enfants, le PCS Lobbes-Merbes et l'A.M.O « Tu dis Jeune » animent les projets et encadrent les actions. Il remercie les membres de ces organismes présents ce soir et annonce que la prestation de serment va débiter.

Les enfants prêtent ensuite serment en qualité de conseiller communal des enfants entre les mains du Président.

A l'issue de leur prestation de serment, les jeunes conseillers reçoivent l'écharpe de leur fonction.

Le verre de l'amitié est alors offert à l'assistance.

La délibération, par 12 oui (M.Cuche; E.Wiard, A.Remant; H.Prévot; J-P.Goffin; V.Préaux; C.Préaux; H.Poiret; J.Vander Jeugt; Ph.Dewolf; G.Brootcorne; Ph.Lejeune) et ensuite prise comme suit :

Le Conseil Communal siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le décret ATL relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire du 3 juillet 2003 et ses modifications;

Vu les objectifs, les rôles et les modalités de fonctionnement d'un Conseil Communal des Enfants approuvés en séance du Conseil Communal du 07 mai 2014;

Vu les candidatures suivantes pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Melle AULIT Jeanne
- Melle BAISE Lucie
- Melle BASTIN Louise
- Melle BIENFAIT Alice
- Melle CAPERON Lola
- Melle CATTEAU Charlotte
- Mr COPPE Adam
- Melle DELRUE Lorena
- Melle DELTOUR Lorena
- Melle EENS Precyllia
- Melle ETIENNE Chanel
- Mr HAMMOD-BOUTRIG Souhail
- Melle HUBERT Inès
- Melle MEYNEN Lyna
- Melle PREAUX Floraliz

- Mr REMY Théo
- Melle ROBERT Emma

A l'Unanimité, DECIDE :

Article unique : d'installer le Conseil Communal des Enfants et de prendre acte de la prestation de serment des enfants ci-après :

- Melle AULIT Jeanne
- Melle BAISE Lucie
- Melle BASTIN Louise
- Melle BIENFAIT Alice
- Melle CAPERON Lola
- Melle CATTEAU Charlotte
- Mr COPPE Adam
- Melle DELTOUR Lorena
- Melle EENS Precyllia
- Melle ETIENNE Chanel
- Mr HAMMOD-BOUTRIG Souhail
- Melle HUBERT Inès
- Melle MEYNEN Lyna
- Melle PREAUX Floraliz
- Mr REMY Théo
- Melle ROBERT Emma

et les déclare installés en qualité de Conseillers du Conseil Communal des Enfants pour un mandat d'un an.

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale f.f.
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre
Philippe LEJEUNE